



Accueil et aides aux réfugiés et migrants : comment accompagner l'élan de générosité ? Message commun du Secours Catholique – Caritas France, du Service Jésuite des Réfugiés (JRS France) et de la Pastorale des Migrants à leurs réseaux respectifs

Paris, le 10 septembre 2015

Chers amis,

L'arrivée significative de réfugiés en Europe a provoqué une prise de conscience collective. La Commission européenne a présenté un plan aux Etats de l'Union Européenne et le Président de la République vient d'annoncer que la France y répondrait en accueillant 24 000 demandeurs d'asile. Cette décision va susciter la mise en œuvre d'un dispositif d'ensemble pour accueillir ces réfugiés, et ce, dans un contexte de saturation important des dispositifs d'hébergement. L'Etat va mettre à contribution les villes volontaires. Un coordinateur national de cet accueil vient d'être nommé pour assurer la mise en œuvre du dispositif national d'accueil. Nous ne connaissons pas encore la structuration et les moyens concrets qui seront dégagés.

Dans le même temps, avec l'émotion suscitée par la situation bouleversante des exilés, un élan de solidarité important se développe dans la société civile, et particulièrement au sein des communautés chrétiennes, invitées et encouragées en cela par les appels du pape François.

Des milliers de personnes sollicitent nos mouvements pour proposer aides, dons, accompagnements, hébergements. Comment accompagner cet élan de solidarité et d'accueil pour qu'il soit le plus utile possible, pour qu'il puisse se transformer en acte durable et participer ainsi au développement d'une société juste et fraternelle ? En urgence, nous avons convenu ensemble - Secours Catholique, JRS-France et la pastorale des migrants - de vous adresser les éléments suivants, pour vous aider dans vos réponses aux nombreuses sollicitations qui vous parviennent.

En premier lieu, nous voulons rappeler à nos réseaux que si les décisions prises par le Gouvernement français vont dans le bon sens, l'effort réalisé est loin de répondre au défi et à l'ampleur des besoins. Les **actions d'accueil et de fraternité que chacun veut et souhaite développer méritent d'être accompagnées d'une action tout aussi volontaire pour convaincre nos concitoyens, comme nos élus**, que l'accueil des migrants et des réfugiés est une valeur centrale pour notre société.

Nous voulons également insister sur le fait que **cet accueil doit être inconditionnel en rejetant toute forme de discrimination** basée sur la confession, la nationalité ou l'origine.

Quelles formes voulons-nous donner à l'hospitalité que nous encourageons ?

L'élan de solidarité qui s'exprime dans la société civile, dans nos réseaux, dans nos Eglises, cherche à se traduire en actes concrets. **Ces actions d'hospitalité doivent se concevoir en complément du dispositif national coordonné par les pouvoirs publics, mais en aucun cas en substitution ni en dispositif parallèle.**

Les propositions actuelles des particuliers ou des communautés sont principalement de trois types : un hébergement de personnes réfugiées chez un particulier ou une communauté, une mise à disposition de logement, une aide et un accompagnement sous diverses formes. **Ces initiatives doivent permettre un accueil fraternel digne et respectueux des personnes, de leurs souhaits, favoriser la sécurité et permettre une**

continuité dans le parcours. Elles doivent favoriser la rencontre, l'ouverture et l'écoute, et avoir pour finalité un chemin vers l'intégration.

Aussi, nous vous recommandons de privilégier les modalités d'engagements suivants :

1- Hébergement provisoire chez un particulier ou par une communauté :

Nous incitons nos réseaux à agir en s'inspirant de Welcome en France (JRS) : un hébergement provisoire chez un particulier, ou dans une communauté, dans l'attente que la personne ou la famille soit intégrée dans le dispositif public d'accueil et d'hébergement. Les modalités propres à Welcome seront sans doute à adapter localement, notamment pour l'accueil de familles, et nous aurons à consolider le dispositif par un engagement de l'interlocuteur public – national et local - à assurer la prise en charge de la personne ou de la famille après une durée à déterminer. Il est nécessaire qu'il y ait une coordination pour assurer les formations et les médiations utiles.

2- Mise à disposition de logements :

Ces propositions sont intéressantes. Mais nous ne sommes pas « opérateurs » et il sera sans doute préférable d'organiser ces mises à disposition en partenariat avec des associations comme « habitat et humanisme » ou d'autres structures compétentes en matière d'hébergement ou de logement social. D'autres modalités sont cependant possibles. Mais dans tous les cas, une mise en relation avec la mairie, les bailleurs sociaux et le référent départemental (sans doute la préfecture) pour l'accueil des réfugiés s'avère indispensable.

3- Accompagnement fraternel et aide à l'insertion :

Les bénévoles de nos réseaux pourront aussi renforcer les démarches d'accompagnement et de rencontres avec les demandeurs d'asile qui seront hébergés dans le dispositif public. Cela pourrait se traduire sous des formes diverses : parrainages, invitation dans une famille (pour un repas, un week-end, etc.), soutien à l'adaptation à la vie en France (enfants, cours de français, activités culturelles, accompagnement vers l'accès au travail), etc.

Pour soutenir ces initiatives, et nos réseaux, nous allons poursuivre nos échanges et tenter de diffuser rapidement des outils et préconisations d'accompagnement sur chacun de ces points.

Dans tous les cas de figure :

- Il **nous semble important que cette hospitalité se développe** autour d'une personne ou d'une famille accueillie **de façon collective**, par un groupe de personnes, et non pas par une personne isolée.
- Nous vous conseillons, de recenser toutes les propositions qui vous sont parvenues et **d'inviter toutes ces personnes bénévoles à une réunion d'information** au cours de laquelle vous pourrez – éventuellement avec les représentants de nos réseaux : SCCF, JRS, PM et autres - informer et expliquer les modalités concrètes de cette hospitalité en marche.

Et comme ces actions doivent se construire en appui et en complément au dispositif national, **il est indispensable qu'elles soient développées en lien et en dialogue avec le référent public départemental** (*ce sera sans doute à la préfecture, nous attendons, à ce jour, les informations que le coordinateur national pourra nous donner*), avec les collectivités territoriales investies, comme avec les différents opérateurs engagés dans vos territoires (Adoma, Coallia, Ftda, etc.). Nous ferons en sorte de vous indiquer rapidement toute information utile quant à la structuration du dispositif national.

Il sera bien sûr souhaitable de convier à cet engagement citoyen tous les mouvements proches avec lesquels vous œuvrez habituellement (Emmaus, CCFD, Ordre de Malte, Cimade, etc.),

Veillez recevoir nos salutations fraternelles,

Bernard Thibaud
Secrétaire Général
Secours Catholique
Caritas France

Paul de Montgolfier
Directeur du Service
Jésuite des Réfugiés
JRS France

Lorenzo Prencipe
Directeur du Service National
de la Pastorale des Migrants
et des Personnes Itinérantes